



## Concept protection COVID-19

### Piscine de Thônex

#### Horaires bassin couvert:

- Lundi-mardi-mercredi: fermé (réservé aux écoles et à l'école de natation)
- Jeudi-vendredi: 6h30 -20h00
- Samedi-Dimanche: 9h00-18h00

#### Bassin couvert limitation du nombre de personnes.

Fréquentation maximale instantanée (FMI) en contexte COVID-19, 25m<sup>2</sup> de plan d'eau par baigneurs.

L'établissement accueillera **7 personnes maximum en simultané**. Afin de permettre un tournus, les utilisateurs ne pourront rester qu'une heure maximum dans l'eau.

Aucune réservation n'est possible.

Jeudi, samedi: la piscine est **accessible à tous** (7 personnes max.)

Vendredi, dimanche: la piscine est **réservée aux abonnés** (7 personnes max.)

L'accès à la piscine est autorisé jusqu'à 45 minutes avant la fermeture.

#### Horaires bassin extérieur :

- Lundi : 13h-20h
- Mardi au dimanche : 9h-20h

#### Bassin extérieur limitation du nombre de personnes

Fréquentation maximale instantanée (FMI) en contexte COVID-19 = **200 personnes**

Affluence maximum dans l'installation : 10 m<sup>2</sup> par personne.

## **Résumé des principes généraux**

Dans le domaine du sport, les concepts de protection doivent s'aligner sur la mise en œuvre des principes généraux visant à empêcher la propagation du coronavirus. Ces principes sont les suivants :

1. Respect des règles d'hygiène de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).
2. Distanciation sociale de 1.5m entre toutes les personnes, en tout temps.
3. Traçabilité des participants pour déterminer la chaîne d'infection à l'entrée de la piscine. Les données sont conservées durant 14 jours.
4. Port du masque OBILGATOIRE jusqu'au bord du bassin.
5. Seules les personnes ne présentant aucun symptôme de la Covid-19 peuvent entrer au sein des infrastructures sportives.
6. Respecter les mesures d'isolement et de quarantaine.
7. Respect des prescriptions spécifiques et complémentaires du Canton de Genève.

## **Ecole de natation et club de plongée**

- Chaque club doit disposer de son propre concept de protection, dédié spécifiquement à l'organisation de ses entraînements et basé sur celui de sa fédération nationale.
- Les sportifs.ves et les entraîneurs présentant des symptômes d'infection ne sont pas autorisés à participer aux entraînements et fréquenter les installations sportives. Ils ou elles doivent respecter les dispositions émises par les autorités compétentes en cas de contamination. Le groupe d'entraînement auquel ils ou elles appartiennent doit en être informé immédiatement. Le responsable de l'installation doit en être également informé.
- Une personne répondante et responsable du respect des mesures doit être désignée pour chaque groupe d'entraînement.
- Pour les enfants de l'EDN qui sont dans l'incapacité de se débrouiller seuls (-9 ans), un seul parent pourra l'accompagner jusque dans le vestiaire. Maximum 5 parents dans le vestiaire.
- Le vestiaire famille sera réservé uniquement pour l'école de natation

## **Suivi des participants**

- Les entraîneurs s'assurent de la traçabilité des participants.es aux entraînements pour déterminer la chaîne d'infection.

## **Infrastructures**

### **1) Gestion de la file d'attente**

- Des barrières (Vauban) seront installées à l'entrée de la piscine.
- Le marquage au sol permettra de respecter la distance sociale.

### **2) Accueil entrée et caisse, salle d'attente**

- Le port du masque sera obligatoire dans les vestiaires ainsi que dans la salle d'attente.
- L'enregistrement des coordonnées de la clientèle pour la traçabilité s'effectuera à l'entrée de la piscine.
- Un système de comptage bidirectionnel sera installé après le tourniquet de l'entrée principale, permettra le comptage des entrées et sorties.
- Affichage en temps réel des visiteurs sur l'écran à l'entrée de la piscine.
- Affiche rappelant les consignes sanitaires sera affichée sur le panneau d'affichage extérieur.
- Un tourniquet sur deux sera ouvert (les clients passeront par le tourniquet de droite).
- Le marquage au sol indiquera le sens de marche des entrées et sorties. La sortie se fera par la porte de secours à côté du distributeur.
- L'usage du gel hydro alcoolique sera obligatoire avant le tourniquet d'entrée de la piscine.
- Le couloir donnant accès aux vestiaires sera séparé en deux pour permettre une séparation des flux d'entrée et de sortie.
- La caissière vendra des tickets d'entrée en fonction de la capacité d'accueil et veillera au bon respect des consignes.
- Les distributeurs resteront fermés.

### **3) Directives pour l'utilisation des vestiaires et des sanitaires**

Accès aux cabines de change :

- La clientèle pourra accéder uniquement aux cabines individuelles. Les vestiaires collectifs seront fermés. C'est le moyen le plus sûr de respecter la distance sociale et de protéger la clientèle.
- La désinfection des zones vestiaires et casiers, douches, toilettes sera faite régulièrement par le personnel d'entretien qui veillera au bon respect des consignes.

Les casiers, sèche-cheveux :

- Les casiers seront accessibles uniquement dans la zone des cabines individuelles.
- Pour éviter la contamination par contact, un sèche-cheveux mural sur deux sera bloqué en position haute et ne sera pas en fonction.

Les douches, WC :

- Par sécurité (projections de gouttelettes à partir d'une eau faiblement traitée au chlore) une distance de 1.5 m doit être respectée, cela implique que la partie collective sera fermée, la clientèle pourra accéder uniquement aux douches individuelles.
- Fermeture de 1 urinoir (une seule personne dans les urinoirs en même temps) Ces zones bénéficieront d'une fréquence de désinfection augmentée.

#### **4) Détails bassin couvert (25 m2) (bassin de nage)**

- Des lignes d'eau sont installées de manière permanente sur tout le bassin et pendant toute la période d'ouverture.
- Les sauts et plongeurs ne sont pas autorisés dans le bassin de nage.

#### **5) Dispositions techniques nettoyage et désinfection**

Zone accueil :

- Désinfection du sol, automate, tourniquet

Zone vestiaires :

- Désinfection des sols, bancs

Zone douches et WC :

- Nettoyage minimum 2x par jours

#### **6) Dispositions particulières en matière de secourisme**

- Intervention en zone sèche : équipement obligatoire avec gants, masques, lunettes de protection.
- Intervention en sortie d'eau (intervention urgente) : pas de changement de protocole, respect des consignes SSS.
- Lors d'un arrêt respiratoire, le protocole reste inchangé il est recommandé d'utiliser un Pocket-masque.

**Ce guide de bonnes pratiques souhaite répondre aux objectifs suivants :**

- **encadrer un accès sécurisé au bassin;**
- **permettre aux clubs de reprendre leurs activités ;**
- **assurer la santé et la sécurité des collaborateurs et de la clientèle.**

**La commune de Thônex se réserve le droit de modifier en tout temps ce concept.**